

c) Les apports de la littérature des Bonneff d'un point de vue historique, sociologique et politique.

Nous insisterons davantage sur Didier, Homme du Peuple, que sur Aubervilliers (20) car le livre de M. Bonneff fut tronqué par l'éditeur Payot. En effet, pour son étude sur la littérature prolétarienne (1964), M. Kottis, aidé de H. Poulaille, a découvert en confrontant la première édition Payot (1914) avec le manuscrit original, qu'une trentaine de pages de Didier, Militant, furent supprimées, biffées par l'éditeur Payot (21). H. Poulaille, M. Kottis attribuent très justement la suppression de passages importants à la tension politique qui régnait à l'approche de la guerre (22).

Didier, Homme du Peuple de Maurice Bonneff retrace la vie d'un syndicaliste mort à la tâche. Henri Perault, secrétaire du Syndicat des Terrassiers de la Seine, décédé en mars 1909, est le prototype de Didier. M. Kottis nous dit que c'est M. Julliard qui a indiqué le nom de Perault pour Didier (23) mais avant lui, Jean Grave remarquait que la fin de la vie de Didier ressemblait à celle de Perault (24). G. Dumoulin associait aussi Didier à Perault (25). Deux faits sont plus probants, dans leur brochure sur les terrassiers, les Bonneff saluent le rôle de Pérault (26) et dans un article de l'Humanité, ils rappellent l'œuvre de ce militant actif et dévoué (27).

- (20) M. Tessier qui publia Les Métiers qui furent donna à H. Poulaille les manuscrits de Didier, homme du peuple et d'Aubervilliers.
- (21) Le manuscrit original se trouve actuellement à Bassac en cours d'édition par Plein Chant dans sa version intégrale.
- (22) M. Kottis et H. Poulaille. Postface de Didier, Homme du Peuple dactylographiée (quarante et une pages). Ils reproduisent dans cette postface les suppressions de l'édition de 1914. (Centre Henry Poulaille - Cachan). On note aussi que Didier, homme du peuple, ne fut publié qu'en 1914, alors qu'il était fin prêt en 1913. (cf. lettre de O. Slom à L. Bonneff Nov. 1913)
- (23) M. Kottis - Ibid.
- (24) J. Grave - "Didier, homme du peuple, de Maurice Bonneff" TPS NYX 06-06-1914 p. 3
- (25) G. Dumoulin - "Didier, Homme du Peuple de Maurice Bonneff" La Voix du peuple (N° 705) 30-03- au 05-04 1914 p. 43.
- (26) L. M. Bonneff - "Les Terrassiers" La classe ouvrière ed. Guerre Sociale Paris 1911 page 81-82.
- (27) L. M. Bonneff - "Perault" Huma. 29-03-1909 p. 1.

article de l'Humanité, ils rappellent l'oeuvre de ce militant actif et dévoué. (28)

M. Bonneff s'est appliqué à montrer pourquoi et comment un orphelin de huit ans, naïf, innocent et profondément épris de justice était arrivé à vingt ans au secrétariat du Syndicat des Terrassiers.

Cette ascension du futur militant, complètement dévoué à la cause est expliquée et motivée par la terrible vie de Didier. Didier connaît toutes les misères, toutes les injustices et humiliations, tous les dessous du grand Paris à la face brillante (vagabondages, travail dans une briqueterie, grèves, tâcheronnat, Petite Roquette, patronage principalement). Quand un camarade donne à Didier, terrassier, une brochure collectiviste, "c'est le déclic", un réveil, un éblouissement. C'est alors, que nous entrons dans la seconde partie de l'ouvrage qui retrace l'activité de Didier militant. Didier rentre dans le groupe socialiste appelé L'Alliance Ouvrière et devient propagandiste pour le citoyen Dranis, qui sera élu député, puis ministre du travail (30), ce que Didier considère comme une "trahison", car Dranis s'allie alors aux républicains. Didier adhère au Syndicat où il commence une active propagande, en termes rugueux et populaires, railleries, invectives et appels, recrutant une foule d'adhérents nouveaux.

Apôtre du syndicalisme, Didier exprime la pensée de l'auteur. Dans l'édition Payot, plusieurs discours sur la fonction future du syndicat et sur son nécessaire développement furent supprimés (29). Ils étaient pourtant important politiquement. D'autres, qui gardent leur intérêt politique et qui affirment la psychologie de

(28) L. M. Bonneff - "Perault" Huma. 29-03-1909 p. 1.

(29) A ce sujet, est reproduit en Annexe p. 180 un des discours de Didier supprimé dans l'édition Payot.

(30) Il est à noter que le terme "ministre du travail" fut remplacé dans l'édition Payot par "ministre de l'industrie et de la prévoyance" p.

Didier militant, ont aussi été supprimés dans la version Payot. Par exemple, Didier qui s'investissait pleinement dans la campagne électorale où il soutenait Dranis, n'avait pas été sans se sentir gêné devant les concessions que les candidats, dont Dranis, acceptaient complaisamment pour se faire élire. Dans la version Payot, on ne connaît pas les objections que Didier formule mais nous apprenons seulement que Dranis est élu au scrutin de ballottage. Alors que, dans le texte manuscrit, Didier reproche à Dranis "de ne pas développer carrément notre profession de foi communiste"... "et d'exposer un programme minimum que les radicaux ne désavoueraient pas". La réponse de Dranis est intéressante et révèle les problèmes inhérents au parti. "L'année dernière à l'élection municipale où j'étais battu d'avance, je fis l'exposé du collectivisme à chaque meeting, ça faisait bailler les électeurs qui préféreraient la politique pure aux théories économiques." (31)

D'autres passages ont été tronqués, bien qu'ils aient une importance pour l'histoire sociale.

Par exemple, Didier explique que les coopératives, lorsqu'elles seront confédérées, représenteront le rouage de la société communiste. C'est alors que dix lignes du texte original ont été supprimées. Dans celles-ci, Didier faisait un rapprochement entre les coopératives et les universités populaires qui "meurent en bas âge" n'étant pas une émanation directe de la classe ouvrière. (32)

(31) Passages qui auraient dû se placer à la p. 226, l. 16, de l'édition Payot et qui se trouvent à la page 104 du manuscrit.

- Ce problème soulevé par Dranis, de la "non réception" des théories économiques est à rapprocher du mémoire de Dominique Baillaud, La C.G.T. et les problèmes économiques qui développe que l'idée de la nécessaire connaissance de l'élément économique fut introduite difficilement et tardivement dans la C.G.T. par Merrheim. Ce dernier, qui fut en quelque sorte le "précurseur" de la prise de conscience de la nécessité de comprendre les structures économiques, "a régénéré" la C.G.T. en l'empêchant de s'enliser dans des idées politiques qui n'aboutissaient point seules.

(32) P. 120 du manuscrit qui trouve sa place dans le chap. XXI (p. 254) de l'édition Payot.

Cette explication de la "faillite" des Universités Populaires n'a peut-être pas toujours été aussi intelligemment posée, D'autres passages, qui ont un intérêt pour l'histoire politique et sociale, ont été supprimés dans l'édition Payot. Il en est cependant un qui fut publié par La Vie Ouvrière et que nous ne résistons pas à reproduire ici.

UNE PAGE INÉDITE DE "DIDIER"

M. Momus, avocat du peuple⁽¹⁾

Un jour, Didier se trouve au domicile d'un compagnon qu'un menuisier vient d'extorquer en serrant trop fort la main droite du benhoime entre le cadre et le plateau.

On frappa. Un vieillard se présente, minable et courbé, des cheveux blancs salis, débordant un chapeau dont les poils se hérissent, vêtu d'une houppelande vert-marécage, frippée, ridée, piassée, portant sous le bras une serviette qui montre la trame, fatiguée qu'elle est d'avoir trop souvent traîné les papiers et les déjeuners secs au fromage. L'homme a la démarche des gens qui ont affronté d'innombrables visages de bois, et conquis la pitié des huissiers et des gardes, lesquels veillent sur la tranquillité des personnages puissants. Il est poli comme un vicair, tourne pour saluer la compagnie et demande pardon, même aux meubles.

C'est à la victime qu'il s'adresse et bredouille : « Pas de chance hein ? pas de chance. La misère tombe sur le pauvre monde... Braves gens... C'est bien propre ici, bien rangé, ma foi, une bonne ménagère... des beaux enfants... y a bien du mal pour les ouvriers... je reviendrai vous voir... dignes gens... salut bien, Monsieur et Madame, salut bien, bébés ». Il bat en retraite, échine ployée, on est surpris de le voir déjà sortir, et de sa visite il laisse un souvenir métallique. En se cognant à la table, il dépose une pièce de cinq francs.

C'est un fouf dit la ménagère.

C'est un philanthrope, pense Didier. Il visite les pauvres chaumières, comme le grand Saint-Nicolas.

Il revient le lendemain, mais il a plus d'aplomb, cette fois, et des bénédictions l'accueillent.

Didier est absent.

Le visiteur interroge le malade sur les circonstances de l'accident et laisse tomber une nouvelle pièce de cent sous sur la commode. Le cadeau sonne et l'homme dit :

« Vous en aurez encore, ce n'est pas fini, braves gens. Vous en aurez encore. Je suis le conseiller du peuple, l'avocat du malade. Je vous ferai obtenir une rente, mon bon monsieur, parce que vous y avez droit, brave homme et blessé comme vous l'êtes.

Vous toucherez la forte somme, des billets bleus, des cents et des mille. Quant à ma petite commission, devinez un petit peu à combien elle s'élèvera ? Au dixième... C'est pour mes pauvres... Vous me donnerez une miette de ce que vous obtiendrez. Braves gens, votre affaire est entre bonnes mains. Je m'occuperai de toutes les démarches et je paierai tous les frais... Je suis M. Momus, l'avocat du peuple... »

110

LA VIE OUVRIÈRE

M. Momus glisse dans la rue, choisit ses pas, frôle les murs, disparaît dans un omnibus, presse une tabatière en forme de burette et renfile une prise au revers de sa main. Une heure après, cet homme, si humble qu'il semble honteux de vivre, tire une barre de cuivre qui commande à la porte de l'hôtel où siège la Compagnie d'assurances, gravit un escalier habillé de tapis et le salon d'un directeur reçoit le vieil homme chancelant.

Deux jours après on retrouve M. Momus au logis du terrassier : « Excusez le désordre de la maison, dit la ménagère. Pierre, enlève les joujoux... On a tant d'ouvrage, Monsieur, et puis un malade à soigner !... »

J'ai arrangé votre petite affaire, dit le philanthrope. Vous toucherez une bonne somme tout de suite... Si vous allez devant le tribunal, dans dix ans, ça ne sera pas fini...

— Combien que vous me faites avoir ?

— Cinq cents francs comptant !

L'affaire est conclue le jour même, au guichet de la Compagnie. Ainsi, M. Momus machine les transactions à l'amiable et dépeuple les blessés du travail.

Il donne cinq cents francs à l'invalidé qui avait droit à une indemnité dix fois supérieure. Mais le Thénardier a palpé des arsururs un beau courtagel

Didier apprend l'histoire et jure de retrouver l'agent véreux. Il le rencontre six mois après dans une mairie. Sa redingote est plus frippée, plus marécageuse encore. M. Momus, couché sur un registre, copie le nom et l'adresse des accidentés, pour racoler des clients nouveaux.

Didier suit l'homme, il entre au logis d'un ouvrier chez qui notre ami pénètre après le départ du vieux. Et quand le lendemain, l'avocat du peuple reparait dans la maison, il n'aperçoit pas le blessé ; mais quatre hommes solides et menaçants ; Didier et ses camarades. L'explication ne dure qu'une minute, le jeune homme empoigne le vieillard à la gorge. Il demande grâce, il offre une rançon.

« Va-t-en ! »

Il disparaît sans avoir reçu même une bourrade. Et pourtant il avait été convenu qu'on lui distribuerait une maîtresse râclée.

— Pas même un pochon dans l'œil, dit mélancoliquement l'un des terrassiers. C'est égal, on s'en vantera pas devant les copains ! »

MAURICE BONNEFF

(1) Nos lecteurs connaissent « Didier, homme du peuple », le beau roman de Maurice Bonneff. Le fragment de cette œuvre que nous publions ici est inédit ; il n'a pu trouver place dans le volume de l'éditeur Payot.

La publication de cet extrait avait son intérêt. C'est, en effet, un des rares témoignages que l'on ait sur une escroquerie, alors assez courante mais qu'il était difficile de dépister : "l'escroquerie à l'assurance". C'était une des plaies dont était surtout victime la classe ouvrière inorganisée des usines et de la terrasse. Ainsi Maurice Bonneff, avec Didier, Homme du Peuple, a non seulement rendu un hommage indirect à Pérault, mais nous a laissé un document important sur la vie ouvrière, le syndicalisme et le militantisme d'autrefois.

Les idées de "Didier" sont celles de Maurice Bonneff et, à travers le livre, l'auteur donne plus ou moins directement une "leçon de conduite" à la classe ouvrière militante ou en voie de le devenir. Le livre de Léon Bonneff, Aubervilliers, bien qu'étant appelé roman, a aussi une valeur de document et de document de l'évocation d'une ville de la banlieue nord en plein développement industriel. La forme romanesque sert de support à une monographie communale et l'on sent très bien que Léon Bonneff s'est davantage préoccupé de l'évocation des conditions de vie des ouvriers que de l'agencement des chapitres. Aubervilliers représentait alors un type de "roman" moderne, qui fonctionne avec des "Flashs-back", à la manière de Mahattan Transfert de J. Dos Passos.

Léon Bonneff a mis en scène quelques personnages et familles ouvrières, ce qui lui a permis de présenter le fruit de ses recherches sur la vie ouvrière de cette banlieue parisienne, tout en faisant apparaître ses idées sur la société.

De même que son frère, Léon dénonçait tous les maux dont souffraient les ouvriers. C'est ainsi que l'on retrouve certains thèmes du livre de Maurice dans celui de Léon Bonneff. "L'escroquerie à

à l'assurance " est aussi évoquée dans Aubervilliers. Michel avait été blessé dans une usine de produits chimiques. "Un de ses copains lui a donné l'adresse d'un ami, un ancien notaire, qui "s'occupe" des ouvriers blessés et qui lui fera obtenir une indemnité considérable. Madame Michel n'a pas besoin de connaître l'ancien notaire pour juger que de pareils hommes sont "canailles et compagnies ... (32a). On retrouve aussi le thème du militantisme, mais qui apparaît ici, par intermittence et de façon nettement moins soutenue que dans Didier, homme du peuple.

A travers l'histoire significatif de J.M. Le Louël (un des protagonistes d'Aubervilliers), Léon Bonneff montre qu'être militant apporte un idéal à l'homme exploité, qui lutte pour une société meilleure. Celui-ci témoigne d'abord des difficultés d'adaptation des paysans bretons déracinés qui venaient peupler les usines de superphosphates. (32b) Puis, on retrouve J. M. Le Louël terrassier, participant timidement à l'anéantissement d'une tentative de création de syndicat jaune. (32c). Enfin, "Le Breton" participe activement dans la C.G.T., à la propagande syndicale. "Le Breton" qui n'avait "plus goût à rien" était "devenu gai, plein d'espoir, la vie (lui) offrait des joutes intéressantes, il plaignait les gens qui n'ont qu'à travailler, à manger, à dormir." (33) Ainsi, Léon Bonneff nous décrit tour à tour les conditions de travail de ses protagonistes, en énumérant les avantages et surtout les inconvénients de chacun des métiers exercés. C'est ainsi qu'ils nous emmènent chez l'équarisseur, dans les boyauderies, dans les usines d'engrais, dans les usines de superphosphates, dans celle d'arti-

(32a) L. M. Bonneff op. cité p. 203.

(32b) L. M. Bonneff op. cité p. 99 à 100.

(32c) ibid; p. 223 à 231 (création et destruction d'un syndicat jaune chez les terrassiers)

(33) ibid p. 246.

fices, dans les dortoirs, les parfumeries, les blanchisseries, etc...
 Il nous dépeint aussi les petits métiers et les petits faits de la
 vie de tous les jours. Pour reprendre ce que dit Poulaille : " Cela
 nous vaut d'étonnants tableaux d'atmosphère, comme ces scènes du
 dimanche que la version Floréal ne donnait pas (34).

L. Bonneff nous dépeint toute une ambiance. C'est ainsi qu'il s'at-
 tache aussi à évoquer les odeurs qui ont une importance également
 symbolique. Selon M. Perrot, il décrit "un monde populaire hanté
 par la propreté et qui fonde ses hiérarchies sur les odeurs". (35)

A une hiérarchie des odeurs correspond une hiérarchie des métiers.
 A titre d'illustration, citons le père de Marie, personnage du
 livre, "le père n'osait plus lui demander de laver, dans la cour,
 ses chiffons gras, comprenant que sa fille avait gravi des échelons
 dans la hiérarchie des situations sociales et qu'on ne saurait im-
 poser à une élégante parfumeuse les tâches qui ne diminueraient pas
 une boyaudière." (36)

Dans un autre ordre d'idées, le livre de Léon Bonneff est un témoi-
 gnage important sur des institutions, comme, par exemple, la Maison
 de Nanterre, (37) qui avait une renommée redoutable. Pour Léon
 Bonneff, "une ombre de terreur" projetée par l'horreur de la "maison
 mère", qui est celle de Saint-Denis, planait sur la maison de
 Nanterre, son annexe. Pour lui, cette institution pouvait constituer
 un palliatif pour les "sans logement" et peut-être une sage solution
 pour les personnes âgées, seules sans ressources, mais c'était tout
 de même " la ville de la dernière misère". Léon Bonneff nous
 décrit une discipline militaire dans des bâtiments conçus comme une

(34) H. Poulaille - Préface d'Aubervilliers p. 14 (cf. note 15 de cette partie).

(35) M. Perrot - "Les Classes populaires urbaines" p. 463 in. L'Histoire écono-
 mique et sociale. T. IV Paris P.U.F. 1973.

(36) L. Bonneff - Op. cité p. 273-274.

(37) Ibid. p. 250 à 256.

prison, avec des quartiers et des sections composées de groupes d'individus à caractéristiques communs.

Avant d'être une oeuvre littéraire, le livre de L. Bonneff est un document et Louis Guilloux exprime bien un des intérêts du livre : "On y chercherait en vain de la "littérature". Tout y est d'autre part d'une observation déconcertante à force de précision, de vérité et de "rendu". (38)

Ainsi Léon et Maurice Bonneff ont, chacun de leur côté, laissé deux témoignages remarquables sur leur société, ce qui était aussi pour eux un moyen d'exprimer leurs idées sur celle-ci. Le théâtre le fut aussi dans une moindre mesure et nous clorons ce chapitre en disant quelques mots sur le théâtre.

Les pièces de théâtre des Bonneff.

Charabou?

On a retrouvé cinq pièces de théâtre écrites en début de carrière par les Bonneff (39). Bien que présentant beaucoup moins d'intérêt que leurs enquêtes sociales ultérieures, elles sont cependant importantes car ce sont des pièces à thèses, dans lesquelles on retrouve l'influence du théâtre libre dit Populaire, créé par Antoine en 1887, où les pièces représentées étaient "des tranches de vie, ou des pièces à tendance socialiste" (40). Les Bonneff expriment des idées qui leur sont chères et certaines ne se retrouvent ni dans leurs romans, ni dans leurs enquêtes sociales.

Fine Carotte dénonce la corruption dans les milieux militaires.

Le Soldat Phénomène est également une satire du monde militaire, ici

(38) L. Guilloux - "Aubervilliers d'à présent". Floréal. N° 43 28-10-1922.

(39) L. M. Bonneff - Le Cambrioleur Malgré Lui, sur la page de garde on peut lire du même auteur L'Erreur de Marguerite. C'en est une. Ces deux écrits sont restés introuvables.

(40) Henry Poulaille - Nouvel Age Littéraire p. 118.

une parodie de la discipline et du règlement qui, appliqués à la lettre, conduisent à des aberrations .

On peut supposer que ces scènes de la vie militaire sont dues à une influence sur les Bonneff de l'oeuvre de L. Descaves avec les Sous-Off.

L'Engagé, (41) pièce unique de Maurice Bonneff, se situe à la charnière de la vie militaire et de la société civile.

Le Cambrioleur malgré lui, remet en cause les apparences sociales.

Notre pain quotidien, nous emmène dans le monde du travail et développe les thèmes de l'emploi des enfants en sous-âge, du dégagement de la responsabilité patronale en cas d'accident de travail, des cantines, de l'alcoolisme, dernier thème que l'on retrouve aussi dans l'Engagé.

Les Bonneff, dans leur théâtre, ont mis à profit deux notions proposées par le théâtre libre : La recherche du tragique quotidien et ses possibilités d'exposition vraie furent exploitées par les Bonneff pour faire passer leur point de vue sur la société.

Les enquêtes, les romans, les pseudo-enquêtes, et les illustrations constituent des témoignages remarquables sur la société d'alors.

Les Bonneff ont utilisé tous les modes d'expression : enquêtes, littérature et aussi l'iconographie.

Des dessins, comme ceux du militant libertaire Delannoy, et de A. Galland, illustrent chacune des monographies de la classe ouvrière. La signature de Grandjouan, mais aussi celles de Steinlen et de Cresson, furent aussi apposées sur les illustrations. En accompagnant leurs

(41) M. Bonneff - L'Engagé, sa seule pièce. Elle n'a jamais été publiée. On trouvera un extrait manuscrit en annexe p. 173

textes de dessins, les Bonneff ont affirmé, un peu à la manière de J. GRAVE, le pouvoir révolutionnaire de l'art.

Nous pouvons maintenant aborder la presse et nous rappelons à cette occasion que beaucoup de leurs enquêtes reliées en volumes furent aussi publiées dans la presse (Nouvelle Revue - Grande Revue - Guerre Sociale - etc...) (42)

(42) Se reporter à la bibliographie où les articles extraits de leurs livres sont précédés d'une croix.

B) LES BONNEFF, REVELATEURS D'UN SOUS-PROLETARIAT.

DEUX CATEGORIES PARTICULIEREMENT LESEES PAR LES POUVOIRS PUBLICS
ET LE MOUVEMENT SYNDICAL : LES FEMMES ET LES ENFANTS.

Les femmes représentaient avec les enfants la partie la plus misérable et la plus déshérités de la classe ouvrière.

Ils étaient en fait peu protégés par la législation du travail et en marge du mouvement syndical. Ainsi les Bonneff, qui s'inquiétaient toujours de l'état des plus défavorisés, ont voulu révéler leur situation au grand jour.

I - LES FEMMES

En ce qui concerne le travail des femmes, les Bonneff ont effectué leurs recherches dans deux directions principales.

Ils ont, d'une part, cherché à savoir qu'elle était la situation des femmes dans des secteurs d'activité où elles étaient traditionnellement majoritaires : habillement et tous travaux s'effectuant à domicile.

D'autre part, leurs enquêtes portent sur certaines industries où le nombre de femmes étaient en augmentation. On note aussi que tous les emplois occupés par ces femmes sont peu, voire le plus souvent pas qualifiés, (secteurs traditionnels - industriels), tandis que la femme occupe un place importante dans la population active. Selon Pelloutier, "la moyenne des femmes qui travaillent est de 32 à 36 % de la classe laborieuse" (1).

A travers ces deux principaux axes de recherches (secteur tradition-

(1) F. Pelloutier - La Vie Ouvrière 1900 p.100

nels - industriels), les Bonneff ont émis des avis différents quant à la façon d'améliorer la situation des femmes dans ces diverses branches.

1.°) Les secteurs traditionnellement occupés par les femmes : l'habillement et ses dérivés.

On a choisi d'étudier dans un même ensemble les onze enquêtes des Bonneff concernant le secteur de l'habillement pour deux raisons.

D'abord parce que c'était un secteur où les femmes ont toujours été majoritaires et ensuite parce que c'était un secteur où les Bonneff considéraient que la concurrence entre ateliers et travaux à domicile provoquait la dureté du travail et la faiblesse du salaire des ouvrières. A cela, il faut ajouter la concurrence étrangère qui entraînait une baisse des salaires de certaines autres catégories d'ouvrières.

Les Bonneff ont enquêté à Paris et dans la banlieue. Dans la capitale 85 % du total des "ouvriers en chambre" était représenté par des femmes, au début du XXème siècle (3).

Les Bonneff ont assez longuement évoqué la misère et les longues journées de travail auxquelles étaient astreintes les ouvrières à domicile. Les Bonneff montrent ici un état de fait déjà reconnu. En effet, on trouve à cette époque de nombreux articles dans la presse sur le problème du travail à domicile et ce, envisagé à différents niveaux (4).

(3) G. Noiriel - Les ouvriers dans la société française XIX-XX^e s. éd. 1986 p. 94.
(4) On citera en outre les articles de :
J.B. Séverac - "Le travail à domicile" Pages Libres n° 378 28-03-1908.
R. Picard - "Travail à domicile et salaire minimum" Les conclusions d'une enquête (de l'office du travail) sur l'industrie de la lingerie. Revue Socialiste N° 322 Octobre 1911.
Dr Ed. Rist - "Travail à domicile et salubrité publique" Revue Socialiste N° 336 mai 1914.

De plus, de multiples discussions sur le "sweating system" (le système "de la sueur") furent rapportées dans des ouvrages (5). Toutes les catégories d'ouvrières à domicile étaient surexploitées. La généralisation de la machine à coudre renforça encore l'exploitation, et aussi la ruine d'ouvrières "en chambre". "L'engagement-location" laissait croire naïvement que l'on pouvait posséder facilement une machine à coudre. Cependant, dès qu'une ouvrière ne parvenait pas à payer une échéance, la machine lui était reprise et tous les acomptes versés demeuraient à la société qui avait proposé la "location-vente" (6). La pauvreté des ouvrières à domicile était due selon les Bonneff à deux principaux éléments : "L'absence d'échelle de salaires et la non limitation horaire." (7) L'ouvrière (écrivaient les Bonneff) ne sait jamais combien de temps lui prendra un ouvrage, et c'est bien souvent cette ignorance qui lui fait accepter des tarifs minimes" (8). Les récriminations des Bonneff portaient donc essentiellement sur les salaires et la durée de travail. Ainsi, les Bonneff ne réclamaient pas ouvertement la suppression du travail à domicile, comme l'ont fait certains socialistes au congrès de Bruxelles (septembre 1910). Mais ils voulaient que soit instaurée en France une

(5) Georges Meny - Le travail à domicile, ses misères, les remèdes". Paris Rivière 1910.

L'auteur pose la question de savoir si l'on doit supprimer ou transformer le travail à domicile. Ses arguments exposés, il penche pour la non destruction de la cohésion sociale de la famille et pour une instauration d'un minimum légal des salaires aux pièces.

Egalement l'ouvrage de P. Boyaval La Lutte Contre le sweating system Paris Alcan 1911 (Biblio. importante pour l'époque) analyse des effets du Trade Board's act (20-11-1909) qui institue un salaire minimum en Angleterre dans quatre industries à domicile de caractères très différents.

(6) L. M. Bonneff - La Classe Ouvrière. Paris 1911 p. 54-55. Et La Vie Tragique des Travailleurs p. 908. p.214-215.

(7) L.M. Bonneff - "Comment on donne sa vue pour 10 Frs par semaine "Les brodeuses de Paris " Huma. 24-09-1911 p.2.

(8) L. M. Bonneff- ibid. p. 51.

législation de même ordre que celle mise en place en Australie (1895) et en Angleterre (1909), législation qui visait à fixer un salaire minimal. C'était, en effet, le but que s'assignait en France "La Sociale", organisation de consommateurs, soutenue par les Bonneff (9).

Les Bonneff soulignent, pour l'exemple, l'effort original d'ou-



Un atelier à rebrous Jacquard

vriers à domicile passementiers de la région stéphanoise qui, en 1908, sont parvenus à imposer, par le groupement syndical, la limitation de la journée de travail à 10 heures, en coupant au delà des heures de travail le courant nécessaire au fonctionnement des 16 à 18000 métiers.

En 1913, 95 % des passementiers s'étaient engagés à ne pas travailler en dessous des tarifs syndicaux (10).

Pour les Bonneff, une législation sur les salaires des ouvrières "en chambre" entraînerait une diminution de l'exploitation des ouvrières travaillant en ateliers. Les Bonneff prouvent que ces dernières ne sont pas épargnées par les longues journées de travail et publient des lettres d'ouvriers témoignant que, dans certains établissements, la durée de travail excède 24 heures deux fois par semaine (11).

- (9) L. M. Bonneff - "Comment on joue sa vie ..." op. cité
 (10) L. M. Bonneff - "Comment le syndicalisme sauva une industrie" Huma: 29-11-1913
 "Les Passementiers de St Etienne transforment une p.l.
 industrie" Huma. 12-12-1913 p.1.
 (11) L. M. Bonneff - " Les misères de l'aiguille" Huma. 29-08-1908 p. 3. (extrait
 de La Vie Tragique des Travailleurs p. 218)

Les Bonneff montrent que, par le jeu de la concurrence, la production à domicile a des conséquences sur le rallongement du temps de travail et sur la faiblesse des salaires en atelier. Pendant les périodes de pointe, les ouvrières poursuivaient leur travail chez elles après leurs journées à l'atelier (12). Leurs salaires se trouvaient diminués du fait de la faiblesse des salaires pratiqués à domicile. Ces derniers étaient eux-mêmes tronqués du fait de la part prélevée par le "tâcheron en jupe" et autres intermédiaires "entrepreneuses puis sous-entrepreneuses" (13).

Un autre secteur qui subit une concurrence, mais cette fois-ci étrangère, est celui de la plume et de la fleur, alors en vogue



L. M. Bonneff - "Les Fleurs de Chapeaux"
Huma. 15-06-1913 p. 1.

(12) L. M. Bonneff - "La misère sous les galons" Huma. 03-06-1911 p. 2.
 (13) L. M. Bonneff - "Exposition de blanc" Huma. 17-02-1912 p. 2.

avant guerre. Les Bonneff décrivent la situation des fleuristes et plumassières, qui, lorsqu'elles travaillent en atelier, perdent tout esprit de création n'accomplissant plus qu'une partie de la fleur du fait de l'introduction des machines. Travaillant en atelier ou à domicile, elles subissaient une baisse de salaire du fait de l'introduction de marchandises achetées et revendues à l'étranger avec la mention "Made in France" (14).

Belleville concentrait une forte main-d'oeuvre de "gagne petits" (15) qui, asservis par le travail à domicile de couture, de confection de fleurs pendant les périodes de pointe, fabriquaient, d'octobre à décembre, des jouets en carton.

Concurrencés par leurs confrères, certains "apiéceurs", chargés de coudre des vêtements sur mesure pour le compte de marchands tailleurs, n'ont pas le temps de descendre dans la rue durant le "coup de feu" de l'hiver. La femme aide au travail, cherche et livre les commandes (16).

Les Bonneff ont surtout analysé pour un même travail, couture, broderie, confection de fleurs artificielles, la concurrence qui s'exerçait entre les travailleuses à domicile et ceux des ateliers et qui aggravait la pauvreté de ces travailleuses.

Les Bonneff ont aussi évoqué la condition d'autres catégories de travailleuses nombreuses dans le troisième arrondissement qui sont les "blanchisseuses de fin". Douze heures durant, ces femmes travaillaient dans une atmosphère lourde et viciée par les émanations de gaz des machines à repasser (17).

(14) L. M. Bonneff - "Créatrices de l'avant-garde" Huma. 11-03-1913 p.1.

(15) L. M. Bonneff - "Au pays des jouets" Huma. 26-12-1909 p. 1.

(16) L. M. Bonneff - "La saison des 'apiéceurs'" Huma. 03-10-1911 p.2.

(17) L. M. Bonneff - "Le supplice du feu. Comment travaillent les blanchisseuses de fin" Huma. 02-09-1911 P.2.

La condition des femmes dans le secteur de l'habillement peut être résumée en ces termes "Ce qu'on gagne, c'est trop pour mourir et pas assez pour vivre" confiait une ouvrière interrogée (18).

Les Bonneff n'étaient pas pour la suppression du travail à domicile, non pour des motifs que certains ont invoqué : "resserments des liens familiaux" (19) mais parce que leurs enquêtes les ont conduits à émettre l'avis que certaines femmes n'avaient d'autres choix." Quand une mère de famille est forcée de travailler, parce qu'elle est abandonnée, Comment doit-elle faire ? Aller en atelier en laissant ses enfants à la garde d'étrangers ? Ou accepter du travail à domicile (20).

D'autre part, les Bonneff étant conscients de la quasi-impossibilité de grouper une main-d'oeuvre travaillant isolément, ils préconisaient donc que soit instauré un minimum de salaire en rapport avec le coût de la vie, afin d'assurer des revenus aux ouvrières qui ne seraient plus obligées d'effectuer d'interminables journées de travail.

Par contre dans les industries, les Bonneff invitent les femmes à être syndiquées comme nous le verrons dans la 3ème partie. Mais avant il convient de rendre compte des enquêtes des Bonneff dans les autres secteurs.

(18) L. M. Bonneff - "Les fleurs au chapeaux" op. cité.

(19) cf. note (5) Georges Meny. op. cité.

(20) L. M. Bonneff - La Vie Tragique des Travailleurs 1986 p. 232 (Résultat d'une enquête ouverte par Mlle Blondelu parmi les membres du secteur de l'habillement.

2°) Les emplois industriels délaissés par les hommes et occupés par les femmes et les travaux de force.

La montée des effectifs féminins dans l'industrie avant 1914 n'a certes pas été aussi importante que dans les bureaux et les commerces, mais elle fut cependant non négligeable dans certaines industries. C'est pourquoi les Bonneff ont voulu exposer les principales raisons de ce phénomène afin que les femmes prennent conscience de leur condition et de leur situation de travail. La multiplication des femmes dans l'industrie fut rendue possible par le développement du machinisme et la parcellisation des tâches. La "machine à fabrication continue" d'allumettes, par exemple, fut établie vers 1900.

En 1913, les deux tiers du personnel des industries d'allumettes étaient constitués par des femmes (21). Dans les mégisseries, "les femmes machines" (22) teintaient les peaux à l'aide de tampons.

Les Bonneff ont voulu insister sur le phénomène d'abandon par les hommes des emplois industriels insalubres que les femmes acceptaient pour compléter les salaires réels de leurs maris, qui, selon les Bonneff, étaient en perte de vitesse avant la guerre. M. Guilbert affirme aussi que dans la boyauderie, la tendance était de remplacer les hommes par des femmes (23). On se trouvait donc en présence d'une main-d'oeuvre féminine qui exerçait dans des établissements insalubres.

(21) L. M. Bonneff - "Chez les bouts de bois" d'Aubervilliers" Huma. 03-05)1913 P.1.
(22) L. M. Bonneff - "Pour faire des chausures élégantes" Huma. 10)06-1914 p.1.2.
(23) M. Guilbert - Les femmes et l'organisation syndicale avant 1914-Paris 1966 p. 20.

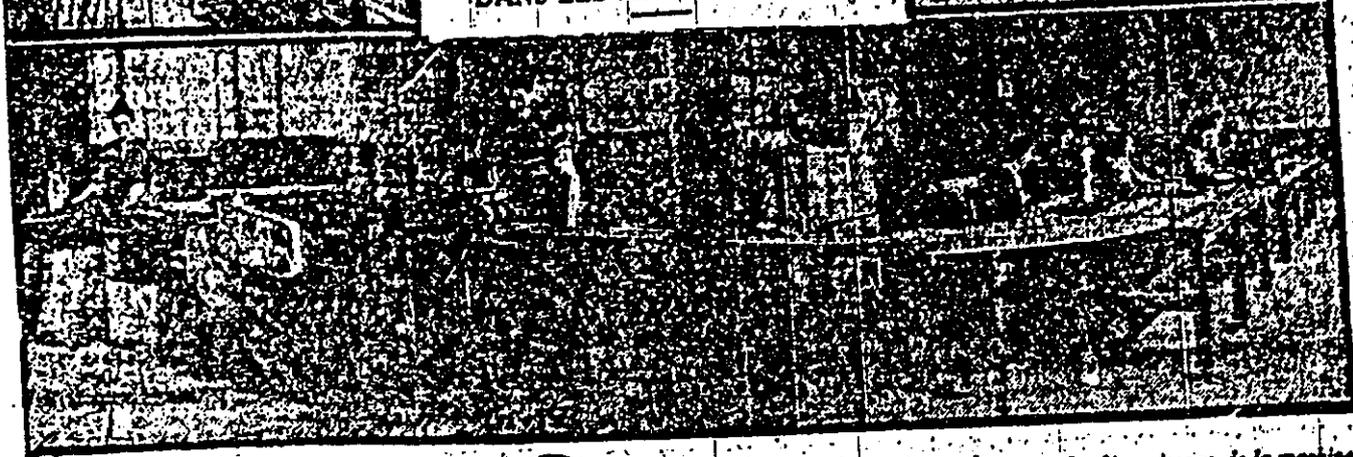
Chez les "Bouts de Bois" d'Aubervilliers



LA RÉHABILITATION DES ALLUMETTES

Comment on transforme
une industrie malsaine.

LA SEMAINE ANGLAISE
DANS LES MANUFACTURES



La mise des allumettes en bateau

Vue d'ensemble du ~~salon~~ et du ~~paquetage~~ des boîtes

Le ~~débrassage~~ de la machine

Dans les fabriques de ballons, les ouvrières, mises en contact avec le sulfure de carbone, devenaient paralysées à long terme (24) Celles qui étaient employées, dans les fabriques, à étaler sur les ardoises de la couleur composée de "noir d'animal, d'huile de lin cuite, d'essence de térébenthine (25) étaient intoxiquées par ces émanations pestilentiennes.

Dans les manufactures d'allumettes il arrivait "souvent même que la chaîne prenne feu en cours de fabrication, l'atelier s'emplit d'irrespirables vapeurs de soufre" (26).

Dans les raffineries de pétrole, la constante manipulation de combustible produisait une inflammation persistante de la peau que les ouvrières appelaient "la gale du pétrole" (27). Les ouvrières des mégisseries, des boyauderies étaient exposées à la "maladie du charbon", septicémie communiquée par l'intermédiaire de poussières et de poils d'animaux de provenance étrangère non vaccinés (28) qui venaient se loger dans la peau des mégisseries et par l'intermédiaire de fragments d'os qui pouvaient blesser les boyaudières occupées au tri des os recueillis par des chiffonniers (29).

Dans les usines du XIX^{ème} arrondissement, occupées également au tri, mais cette fois de chiffons recueillis dans les poubelles, les ouvrières étaient décimées par la tuberculose provoquée par le maniement de chiffons non désinfectés (30).

Par conséquent, pour les Bonneff la femme remplaçait

- (24) L. M. Bonneff- "Des Ballons pour les petits enfants" Huma. 25-12-1911 p.2.
 (25) L. M. Bonneff- "Histoire d'une petite ardoise" Huma. 28-03-1910 p. 2
 (26) L. M. Bonneff- "Chez les fouts de bois d'Aubervillers" op. cité.
 (27) L. M. Bonneff- "Les ouvrières gâtrolières" Huma. 16-10-1913 p. 6.
 (28) L. M. Bonneff- "Le travail des cuirs et des peaux" Huma. 10-01-1910 p.2.
 (29) L. M. Bonneff- "Des fabriques d'engrais aux Boyauderies" Huma. 04-09-1910 p.2.
 (30) L. M. Bonneff- "Les millions de poubelles" Huma. 31-03-1913. p.1.

soit une main-d'oeuvre masculine qui désertait autant que possible des usines insalubres, soit effectuait des travaux de force comparables à ceux des hommes et ce, toujours pour des salaires inférieurs.

Dans les usines de caisses, des femmes munies de lourds marteaux clouaient de larges caisses (31).

Dans les villes industrielles du Nord, Douai, Denain, des femmes plus démunies encore accomplissaient le métier de débardeur dans "des



L'EXPEDITION DES SACS

conditions qui effraieraient les hommes". Elles portaient journellement sur leurs épaules de lourdes charges de charbon de 40 Kgs. On formait une chaîne pour transporter des briques de 10 Kgs. L'une d'elle, interrogée sur les raisons qui l'avaient incitée à effectuer un tel labeur, répondait "Il n'y a pas d'autres industries pour nous dans la région et nous sommes six

à la maison (32). Affectées également aux transports de lourdes charges, les épaules des ouvrières de Salies-de-Béarn supportaient journellement des sacs de sel de 20 Kgs (33).

Pour les Bonneff, les travaux insalubres ou dépassant la capacité physique de travail de la femme devraient leur être interdits.

(31) L. M. Bonneff "Pour les ouvrières cloueuses" Huma. 01-10-1910 p.2.
(32) L. M. Bonneff "Les "Cafus" au pays de Germinal" Huma. 26-11-1913 p. 1.
(33) L. M. Bonneff "Comment on peine et meurt parfois pour 3 frs par Jour" Huma.
(34) L. M. Bonneff " Les ouvrières Pétrolières" op. cité. 30-06-1913 p.4.

En décrivant le travail des femmes dans l'industrie pétrolière les Bonneff écrivaient "C'est un métier qui tue auquel on ne devrait pas avoir le droit d'employer des femmes (34).

Les Bonneff pensaient que les industriels admettaient des femmes dans leurs entreprises pour réduire les coûts de production par l'exploitation d'une main-d'oeuvre moins bien rémunérée et pour éviter les conflits sociaux grâce à l'utilisation d'une main-d'oeuvre encore inorganisée. C'est pourquoi, les Bonneff dans leurs articles ont un rôle de porte-parole des revendications ouvrières et appellent au groupement certaines catégories de travailleuses.

3°) Les revendications des catégories de travailleuses citées ci-dessus - L'appel au groupement et les grèves.

Dans une société où la morale bourgeoise développait une ségrégation des sexes mais où la femme accomplissait pourtant les mêmes travaux que les hommes, les Bonneff appellent les femmes à faire valoir leurs droits, soit au sein d'un syndicat ouvrier, soit le cas échéant, par la création d'un syndicat de femmes.

Dans un premier temps, les Bonneff jouent le rôle de porte-parole des ouvrières par l'exposé de leurs revendications que les Bonneff considèrent toujours comme très modestes.

Comme beaucoup d'autres catégories de salariés, les infirmières revendiquaient un salaire égal à celui des hommes (35), les ouvrières chargées du nettoyage de Paris demandaient des chapeaux de caoutchouc pour se protéger du mauvais temps (36), les blanchisseuses

(34) L. M. Bonneff - "Les ouvrières pétrolières" op. cité.

(35) L. M. Bonneff - "Infirmières des folles" La Dépêche 28-10-1908 p.2.

(36) L. M. Bonneff - "Les ouvrières d'avant-aube" Huma. 02-02-1912 p.2.

une meilleure hygiène dans les ateliers et industries (37), les boyaudières voulaient que le caractère insalubre de leur travail soit reconnu officiellement (38). Les ouvrières d'usines d'allumettes réclamaient la semaine anglaise (39).

Pour les Bonneff, la syndicalisation des femmes qui était faible était une urgence.

Selon M. Guilbert, la proportion des femmes dans les syndicats a peu augmenté, puisqu'elle est passée de 5,26 % en 1900 à 8,7 % en 1914 alors que, dans le même temps, le nombre de femmes exerçant une activité professionnelle a considérablement augmenté (40).

Pour les Bonneff, le personnel féminin était surexploité car il n'était pas ou peu syndiqué. Ils constataient, à propos des femmes effectuant le métier de débardeurs, "Aucun syndicat ne les groupe : elles doivent donc accepter toutes les conditions de travail que leur imposent les employeurs (41). Cette conclusion des Bonneff révèle bien que, pour eux, le syndicalisme féminin est une nécessité. Après l'exposé des revendications des blanchisseuses, les Bonneff écrivaient "Un seul moyen pour obtenir ces premiers résultats, c'est de se montrer solidairement groupé en un syndicat actif, agissant" (42).

C'était afin de les donner en exemple aux autres catégories de travailleuses que les Bonneff vantaient les mérites d'un syndicat de danseuses créé en 1909, sous les auspices de la Fédération du spectacle, malgré les railleries de la presse parisienne (43).

Dans le même esprit, les Bonneff écrivaient un article à propos

- (37) L. M. Bonneff - "Des mains broyées et brûlées" Huma. 09-04-1909 p.1.
 (38) L. M. Bonneff - " Lessives d'horreur" Huma. 28-01-1914 p.1.
 (39) L. M. Bonneff - op. cité (note 21).
 (40) M. Guilbert - op. cité p. 28 et suivantes.
 (41) L.M. Bonneff - op. cité (note 32).
 (42) L. M. Bonneff - op. cité (note 17).
 (43) L. M. Bonneff - "Nos Enquêtes, les tufus se syndiquent" La Dépêche 05-09-1909 p.2
 L. M. Bonneff - "La Fédération du spectacle" La G^{de} Revue 25-08-1910 p. 807.

*Aucun
syndicat
ne les
groupe ?*

d'étudiantes qui avaient été amenées à créer un syndicat indépendant, n'ayant pas réussi à intégrer leurs revendications auprès des associations d'étudiants" (44).

Ces types de groupements devaient servir de modèle pour les autres catégories d'ouvrières et on remarque que les Bonneff insistent spécialement sur le cas des ouvrières d'industries. L'Industrie qui regroupe les ouvriers sous un même toit facilite le groupement syndical.

En effet, les Bonneff appellent très nettement au groupement :

- Les blanchisseuses (45).
- Les ouvrières d'usines d'allumettes (46)
- Les femmes travaillant dans des usines de caisses qui souhaitent obtenir des conditions de travail en rapport avec leur physique. (47)
- Les ouvrières des usines de caoutchouc étaient invitées à rejoindre le syndicat général des ouvriers et ouvrières du caoutchouc qui combattait surtout pour une meilleure hygiène (48).
- Les femmes coloristes étaient conviées à rejoindre le "syndicat actif des coloristes" de la région parisienne comptant 400 syndiqués sur 450 coloristes (49).

Oùtre l'appel au groupement et l'exposé des principales revendications des ouvrières, les articles des Bonneff témoignent surtout de la réticence des femmes à créer un syndicat autonome et ou de la crainte de ces femmes d'adhérer à un syndicat mixte. Les caoutchoutières sont qualifiées de "réfractaires" (50). L'article sur les coloristes témoigne de la difficulté des syndiqués de convaincre les ouvrières d'adhérer au syndicat. Mais plus généralement, les hommes

- (44) L. M. Bonneff - "Les étudiantes s'émancipent" La Dépêche 24-03-1910 p.1.
 (45) L. M. Bonneff - "Le travail dans les blanchisseries" op. cité
 (46) L. M. Bonneff - " Chez les bouts de bois d'Aubervilliers" op. cité
 (47) L. M. Bonneff - "Pour les ouvrières clouteuses" op. cité
 (48) L. M. Bonneff - " Des ballons pour les petits enfants" op. cité
 (49) L. M. Bonneff - " L'exemple des coloristes" Huma. 13-02-1910 p.2.
 (50) L. M. Bonneff - ibid. (note 48).

redoutaient la concurrence salariale des femmes, ce qui explique en partie le faible taux de syndiquées.

Quand les ouvrières sont bien organisées syndicalement, ce qui est rare, les mauvaises conditions de travail et les salaires bas les conduisent à se mettre en grève. On note que seuls deux articles (51) écrits par les Bonneff et rédigés à propos de grèves concernent exclusivement des femmes. La grève des confectionneuses a commencé le 14 août 1910 et s'est terminée le 8 octobre 1910 (52). Celle des 300 ouvrières pétrolières, qui débuta le 19 septembre a duré également plus d'un mois. Ces deux grèves furent déclenchées dans l'intention d'obtenir des augmentations de salaires.

On remarque aussi que, quand les grèves sont mixtes, les Bonneff ne précisent pas spécialement le rôle que les femmes ont dans les grèves. C'est notamment le cas de la grève des moutonniers mégissiers de Graulhet qui a duré 107 jours à partir du 6 décembre 1909 et qui regroupait, selon M. Guilbert, 600 femmes (53) sur 1800 grévistes.

Dans leur article (54), les Bonneff exhortent les femmes à continuer la grève afin de soutenir les hommes qui n'ont pas eu leurs revendications satisfaites, contrairement aux femmes.

Notons qu'ils étaient parmi les seuls journalistes à évoquer la présence des femmes dans cette grève (55).

- (51) L. M. Bonneff - "La révolte des confectionneuses" Huma. 05-09-1910 p.1.
 "Les ouvrières pétrolières". "Des femmes sont en grève au Havre pour obtenir Frs 2,50 par jour en exerçant un terrible métier qui les tue." Huma. 16-10-1913 p.6.
- (52) Cf. 1'Huma. 08-10-1910 p. 4 "Fin de la grève des confectionneuses"
- (53) M. Guilbert op. cité p. 234.
- (54) L. M. Bonneff - "Pourquoi la grève se prolonge à Graulhet" Huma. 01-01-1910 p.2
- (55) M. Guilbert précise qu'aucun journaliste de La Guerre Sociale n'a mentionné la présence des femmes dans cette grève ibid.

Pour les Bonneff, la femme était sous considérée dans son travail, effectuait tous les travaux peu rémunérés, à domicile ou en atelier et elle remplaçait les hommes dans des industries où le travail ne nécessitait pas de formation du fait de l'introduction des machines. Travaillant pour des salaires inférieurs à ceux des hommes (56), le femme était, pour reprendre l'expression de Gemalwing, "un travailleur au rabais" (57), qui devait se syndiquer, s'imposer dans les instances syndicales, seul moyen pour elle d'obtenir une reconnaissance de ses droits et un salaire égal à celui de l'homme.

L'enfant était davantage que la femme un travailleur exploité et les Bonneff ont longuement étudié la situation des enfants totalement délaissés par les pouvoirs publics et, dans une moindre mesure, par les syndicats.

(56) Selon M. Guilbert, pour la Seine, la moyenne des salaires journaliers féminins représentait 48 % du montant du salaire masculin. op. cité p.19.
 (57) P. Gemalwing - "Travailleurs au rabais" La lutte syndicale contre les sous concurrentes ouvrières Paris 1910

II - LES ENFANTS

Très tôt, les Bonneff ont senti la nécessité de faire connaître ce que la société proposait aux enfants défavorisés (58).

En 1905, la page de garde du premier ouvrage des Bonneff, Les Métiers qui tuent (1905) a pour titre "En préparation des mêmes auteurs : le travail des enfants dans l'industrie". L'ouvrage n'a pas vu le jour et c'est probablement l'Huma. (59) qui a bénéficié de ces études en confiant aux Bonneff les enquêtes sur le travail des enfants.

Les articles de presse des Bonneff, à propos de l'enfance, sont au nombre de 74, ce qui représente 1/4 de leurs articles.

Nous retiendrons trois thèmes principaux autour desquels s'articulent les propos des Bonneff :

- La répression des enfants jugés délinquants.
- L'apprentissage.
- L'exploitation du travail des enfants dans l'industrie Verrière.

(58) Descaves précise que les Bonneff "ont poursuivi sans relâche leurs enquêtes sur l'enfance au travail des 1905". op. cité

(59) 22 nov. 1912 p.1. Huma.

1°) REPRESSION DES ENFANTS JUGES DELINQUANTS

C'est l'affaire de Mettray (60) en 1909, qui a conduit les Bonneff à enquêter dans les établissements correctionnels : la maison paternelle de Mettray et la Petite Roquette principalement. Leurs enquêtes les ont conduits à émettre des conclusions qui dénotent des idées avancées pour l'époque, par rapport à la délinquance et aux mesures prises par la société pour la réprimer. Les Bonneff ont longuement décrit les conditions de détention dans les établissements correctionnels (61). Ils insistent sur celles qui visent à détruire toute personnalité, tout pouvoir d'expression individuel. Les enfants sont soumis à un régime de total isolement. Enfermés dans des cellules de trois mètres sur deux, la parole et le chant sont interdits à la Petite Roquette. De même qu'à Mettray, les enfants sont désignés par des matricules. Sous le couvert de la religion, les pires sévices s'exercent sur les enfants de la maison paternelle de Mettray. Sont enfermés dans des cachots, "sans air, ni lumière, avec une chaise et un collier de force (62), ceux qui osent enfreindre le règlement et

- (60) Le suicide d'un enfant pendu à la maison paternelle de Mettray (l'Action 03-02-1909) a provoqué la publication, presque journalière d'articles au sujet des maisons paternelles, dans l'Action des mois de février, mars, avril 1909.
- (61) Les conditions de détention sont décrites dans les articles de l'Action des 03-04-20- 21-23 février 1909 et du 7 mars.
- (62) Sur la Petite Roquette, on trouvera des renseignements complémentaires dans Didier Hom. du Peuple (conditions de détention (ch. XI) rôle de l'instituteur (ch. XII), sur les jugements (ch. XIII)

celui qui a refusé de se confesser,

Epileptiques, déficients mentaux, "généralistes au foyer familial"(63), sont astreints à la même discipline que les autres détenus. C'est pourquoi les Bonneff qui déplorent, d'une part que les maisons comprennent 15 % de déficients mentaux (64), soutiennent d'autre part la proposition de loi de R. Besnard (65) qui visait à supprimer les abus du droit de correction paternelle.

Pour montrer le bien fondé de cette proposition de loi, les Bonneff rapportent ce témoignage du juge Albanel qui cite le cas de parents qui, pour passer des vacances tranquilles, ont envoyé leur enfant à la Petite Roquette (66).

Sur les motifs d'internement, les Bonneff insistent largement et ils n'hésitent pas à multiplier les témoignages pour prouver que c'est la société qui crée des candidats aux prisons d'enfants.(67). Un ancien instituteur de la Petite Roquette affirme "Les enfants sort innocents, ils n'ont commis que le crime de naître dans un milieu miséreux. (68) Un médecin déclare : "Il est peu d'enfants vicieux, mais beaucoup d'enfants viciés" (69).

Les motifs d'internement ne justifient donc pas des conditions de détention qui, d'ailleurs, n'amendent en aucune façon les détenus.

En 1911, les Bonneff constatent que, depuis l'affaire de Mettray, le régime des détenus n'a pas été amélioré, que la discipline imposée

- (63) M. Bonneff - "Ala Petite Roquette" L'Action 04-02-1909 p. 1.
 "Les abus du droit de correction paternelle" 07-03-1909 p.1.
- (64) L. M. Bonneff - "Le crime d'être fou" La Dépêche 12-09-1910 p.2.
- (65) M. Bonneff - "La proposition de loi de R. Besnard" L'Action 01-03-1909 p.2.
 R. Besnard était député radical socialiste d'Indre-et-Loire depuis 1906. Il avait notamment eu plusieurs fois l'occasion de dénoncer ce qui se passait à Mettray. (Cf. L'Action du 27-02-1909 p.1.)
- (66) M. Bonneff - "Prison d'enfants" L'Action 20-02-1909 p.1.
- (68) Ibid.
- (69) L. M. Bonneff - "Les enfants difficiles" La Dépêche 03-03-1909 P.1 - 2.

transforme toujours l'enfant en un être anormal et asocial. Pour les Bonneff, non seulement les maisons paternelles ne remplissent pas leurs fonctions éducatives, mais elles favorisent la délinquance. Elles n'engendrent que des désœuvrés, adolescents sans formation, des aigris qui ne chercheront qu'à se venger de l'état dans lequel la société les a mis" (70).

Pour remédier à cet état de fait, les Bonneff demandent que l'Assistance Publique remplisse ses fonctions, qu'elle réclame aux maisons paternelles les enfants de moins de 16 ans inculpés pour des délits mineurs (71).

Les autres enfants devraient être placés dans des écoles de préservation. Les Bonneff qui interviewent le juge Albanel (72) montrent les résultats positifs de ces établissements à caractère éducatif. Ils affirment que leurs financements devraient être assurés par le gouvernement et que cela serait, à long terme, moins onéreux que les maisons paternelles (73).

Quant aux enfants malades, les Bonneff, par le témoignage de docteurs, justifient la nécessité de leur placement dans des établissements médico-pédagogiques (74).

Les Bonneff qui analysent tous les moyens possibles permettant d'éviter les maisons paternelles nous parlent aussi des patronages. M. Bonneff rend hommage aux organisateurs mais déplore qu'ils aient profité de ce qu'on leur avait donné mission de sauver les détenus pour réaliser d'amples bénéfices sur leur travail (75).

Pour les Bonneff, la suppression des prisons d'enfants est une

- (70) L. M. Bonneff - "Bagnes d'enfants" Hom. du Jr (N°162) 25-02-1911.
 (71) M. Bonneff - "A la Petite Roquette" L'Action 4-02-1909.
 (72) L. M. Bonneff - "Contre les crimes d'adolescents" La Dépêche 13-01-1910 p. 1.
 (73) L. M. Bonneff - "A propos de l'affaire de Mettray" La Dépêche 03-03-1910 p. 1-2
 (74) L. M. Bonneff - "Les établissements médico-pédagogiques et leurs méthodes" La Dépêche 03-03-1910 P. 1-2.
 (75) L. M. Bonneff - "A la Petite Roquette" L'Action 04-02-1909 p.1.
 Cf. aussi Didier, homme du Peuple p. 160 à 162.

nécessité. La délinquance résulte surtout d'un abandon de la part de la société et des pouvoirs publics vis-à-vis des enfants défavorisés et aussi de l'absence d'apprentissage qui est perçu à travers un bon nombre de travaux dépourvus d'intérêt, exercés par les enfants. Ceci nous amène à évoquer la crise de l'apprentissage, thème que les Bonneff ont largement traité.

2°) CRISE DE L'APPRENTISSAGE

"La crise de l'apprentissage, c'est la crise de l'enfance laborieuse". (76)
 Cette phrase est la clef de voûte du travail des Bonneff en ce qui concerne la condition de l'enfance au travail. En effet, pour les Bonneff, un enfant doit apprendre un savoir-faire ; or, dans tous les corps de métiers où ils ont enquêté, il en est différemment.

La crise de l'apprentissage dénoncée par les Bonneff l'est aussi, dans une moindre mesure, par la presse (77) et par des études comme celle de Gemalwing qui affirme que "l'enfant est de moins en moins l'apprenti, il est la matière exploitable, docile et à bon marché sur laquelle on spéculé pour réduire les coûts." (78) La main-d'oeuvre enfantine tendait à remplacer la main-d'oeuvre adulte. En plus de cette raison, les Bonneff précisent que la cherté de la vie et le développement du machinisme furent également à l'origine de la décadence de l'apprentissage. (79)

C'est à Paris que la crise de l'apprentissage est surtout ressentie, "Les patrons ont supprimé dans la capitale tout apprentissage". Et c'est pourquoi l'étude des Bonneff porte surtout sur Paris. Cette étude a pour but essentiel de faire comprendre aux parents que de nombreux travaux auxquels sont employés leurs enfants n'apportent aucun savoir-faire à ces derniers.

- (76) L. M. Bonneff - "Pour les enfants qui travaillent" Huma. 31-10-1911 p.2.
 (77) A. Maurel - "La crise de l'apprentissage" Huma. 22-02-1909.
 R. Rambaud analyse les causes de la crise les causes de la crise de l'apprentissage dans l'Huma. du 28-05-1914 p. 6.
 (78) Gemalwing - Travailleurs au rabais Paris 1900 p. 58.
 (79) L. M. Bonneff - "Il faut protéger les apprentis" La Dépêche 24-02-1909 p.12.

Ces travaux dont nous parlent les Bonneff peuvent être regroupés en trois catégories :

- a) Métiers d'art,
- b) Métiers nourris et ceux dont la formation est mal assurée.
- c) Métiers dangereux ou insalubres.

a) Les Métiers d'Art.

Les officines de théâtre attirent les enfants par la promesse de salaires importants, faciles et rapides. La presse et les affiches couvrent les murs de la capitale et appâtent les futurs candidats par des phrases de ce type : "Après quelques semaines d'études, nous vous engagerons dans les plus grands théâtres, concerts et music-hall de Paris. Lancez-vous au théâtre"(80).

Une circulaire, de 1913, visait à restreindre l'accroissement considérable du nombre d'enfants attirés par ces annonces fallacieuses et en sous-âge dans le monde du spectacle (81).

Les Bonneff dans leurs enquêtes dévoilent de singuliers procédés qui ruinent des parents par des cours onéreux ne débouchant sur aucun engagement. Ils nous font assister à une première audition publique de débutants qui se font débouter (82) et révèlent que certaines officines, alors à l'abri des investigations policières, servent de couverture à la traite des blanches. De plus, ils prouvent que, dans le meilleur des cas, les engagements suivis de répétitions continuelles sont assortis de salaires dérisoires. (83)

Le monde du spectacle réserve bien des surprises aux jeunes débutants dont un centième seulement parvient à vivre convenablement de ce travail.

(80) L. M. Bonneff - "Ecoles d' Illusions". Huma. 25-01-1914 p. 1.
 (81) L. M. Bonneff - "Trop d'enfants sur les Planches" Huma. 08-04-1913 p.1.
 (82) L. M. Bonneff - "Dans les Couloirs du Café Conert" Huma. 23-12-1913 p. 1.
 (83) L. M. Bonneff - "Petits Théâtres et Grands Travail" Huma. 12-01-1914 p. 1.

b) Les "Métiers Nourris"

Les "métiers nourris" sont convoités par les enfants déshérités car ils s'exercent dans de petits commerces où sont, en principe, assurés de façon décente le logement, l'alimentation et l'apprentissage d'un métier. Par la description de la journée type des apprentis des commerces alimentaires, les Bonneff nous montrent, principalement à travers huit articles, que la réalité est autre.

En effet, tous ces jeunes, livrés sans contrôle et à la merci de leurs employeurs, sont mal logés et mal nourris. Exiguité, aération et lumière insuffisantes, rareté de l'eau, caractérisent aussi bien la chambre à coucher de l'apprenti boucher que celle du pâtissier, épicier, charcutier ou crémier.

L'hygiène et le confort du couchage ne valent guère mieux. Les petites crémières "couchent souvent à deux par lit et l'on a cité des maisons où le même lit reçoit trois fillettes" (84). Garnies de paillasses et recouvertes de couvertures, de longues et étroites caisses de bois, appelées cercueils, dans lesquelles étaient livrés les oeufs, faisaient office de lits aux petits épiciers" (85).

L'hygiène alimentaire était inexistante. Déséquilibrés, les repas des apprentis étaient très souvent composés exclusivement des invendus. Les apprentis charcutiers étaient "nourris de pâtés rancis, boudins vieillissants, galantine qui se fane et s'alanguit" (86). Egalement nourris de rebuts, les épiciers mangeaient "des sardines gâtées, poulets vieillis, oeufs brisés accommodés au vinaigre après huit, dix jours" (87). Ce sont, nous disent les Bonneff, les plus mal nourris des apprentis de l'alimentation.

- (84) L. M. Bonneff - " Petites crémières" Huma. 24-07-1911 p.2.
 (85) L. M. Bonneff - " Le Petit Epicier de Montrouge et d'ailleurs" Huma. 8-12-1913
 (86) L. M. Bonneff - " Les Petits "gras" " Huma. 15-12-1913 p.1. (P.1.
 (87) L. M. Bonneff - " Les Commis Epiciers à Paris" Huma. 15-12-1913 p.1.

La médiocrité du logement et de l'alimentation ne sont donc pas des facteurs qui auraient dû inciter à travailler dans les petits commerces. Qu'en est-il de l'apprentissage ?

Les Bonneff expliquent que les commerces de gros, les coopératives, les usines de salaisons ont accentué la tendance des patrons des petits commerces alimentaires à ne pas dispenser aux enfants l'enseignement du métier. Concurrencés, les patrons des petits commerces, pour offrir des services autres que ceux apportés par les commerces de gros, employèrent surtout leurs apprentis aux livraisons chez les particuliers.

Les apprentis crémiers, épicières, pâtissiers et bouchers passent les trois quarts de leurs quinze ou seize heures de labour quotidien à livrer à domicile les produits vendus par leurs patrons. Quotidiennement, sont montés cent étages (88) par les crémiers qui livrent le lait, entre "cent et cent cinquante étages" par l'apprenti boucher. Les petits désossages que l'on fait exécuter aux novices est le seul enseignement professionnel reçu (89). Les Bonneff insistent sur ce fait, qu'au lieu de leur apprendre le commerce, on fait de ces apprentis des commis livreurs, qui perçoivent des petits salaires contrairement aux pâtissiers qui ne recevaient aucune rémunération durant leur formation de trois ans (90). Tous les dessins illustrant les articles des Bonneff représentent les apprentis en pleine course, livrant des denrées alimentaires.



Petit Patronnet N. (90)



Jeune Fille de Boutique N. (91)

- (88) L. M. Bonneff - "Petites Crémiers" op. cité
 (89) L. M. Bonneff - "La Journée des Petits Bouchers" Huma. 20-10-1913 p.1. (N° 275)
 (90) L. M. Bonneff - "Voici les Petits Patronnets !" Huma. 25-10-1913 p.1.
 (91) L. M. Bonneff - "Jeunes Filles de Boutique" Huma. 18-07-1913 p.2.



Petit Boucher (95)



Petit Graou N. (92)

Hormis ces travaux, les apprentis sont souvent utilisées comme "bonne(s) à tout faire". "Deux fois par semaine, l'employée cuisinière se fait lessiveuse par surcroît et lave tout le linge de la maison". (93)

Les Bonneff décrivent les travaux de ces apprentis pour prouver que l'absence de l'enseignement du métier conduit la plupart d'entre eux à se trouver sans travail au retour du régiment. Seuls les commis de restaurant, malgré le travail très exténuant qu'il leur est demandé, sont, à l'issue de leur apprentissage, à même d'exercer un véritable métier et peuvent devenir "chefs de rang et même maîtres d'hôtel".(94)

L'avenir des petites crémières est plutôt fermé. "Il n'en est pas dix pour cent qui se marient et s'établissent". Certaines parviennent à se placer dans des maisons bourgeoises comme "bonnes à tout faire". Nombreux bouchers deviennent "chauffeurs d'automobile, travailleurs municipaux et même sergents de ville". (95)

(92) L. M. Bonneff - "Les Petits Graous (charcutiers) Huma. 19-11-1913 p. 1.
(93) L. M. Bonneff - "Jeunes Filles de Boutique" Huma. 18-07-1913 p. 2.
(94) L. M. Bonneff - "Les Commis de Restaurant" Huma. 14-11-1913 p. 1.
(95) L. M. Bonneff -"La journée des petite bouchers"Huma. 20-10-1913 p.1

En dehors de l'alimentation et du logement, il y a d'autres éléments qui vont inciter les enfants à exercer des métiers où ils seront peu formés.

L'uniforme et le salaire relativement élevés des chasseurs d'hôtel, de restaurant et de théâtre attirent un bon nombre d'enfants. Pourtant leur inaction en font des "sans métiers". "Certains sont exclusivement chargés durant quinze heures d'ouvrir les portes" (97). D'autres, au service du chef chasseur, font les courses des clients ou bien ils expulsent la clientèle indésirable à l'entrée des établissements montmartrois (98). Beaucoup quittent ce lieu malsain pour devenir garçon de magasin, homme de peine ou télégraphiste, dernier travail qui n'est pas plus formateur que les autres. Les télégraphistes dont la tâche consiste à distribuer les dépêches se retrouvent "à vingt-trois ans sans métiers et sans place assurée". En effet, le service militaire accompli, ils n'étaient pas réintégrés d'office (99).

De même que les Bonneff recommandaient de ne pas se laisser séduire par l'uniforme des télégraphistes et chasseurs, ils conseillaient aux enfants attirés par "le col blanc" de se méfier de la formation proposée dans les emplois de bureau, laquelle souvent inexistante se bornait à un travail de copie. Les besognes les plus insipides, confiées à ces jeunes travailleurs, feront d'eux les "moins armés des chômeurs" (100), ayant perdu le bagage d'instruction primaire reçu que certains autres enfants, plus démunis, ne reçoivent même

- (97) L. M. Bonneff - "Psst... Chasseur" "Comment On Fait des "Sans-Métiers"" Huma. 16-10-1913 p.1.
 (98) L. M. Bonneff - "Aux Ordres du Général-Chasseur" Huma. 3-11-1913 p. 1.
 (99) L. M. Bonneff - "Petits Télégraphistes" Huma. 12-09 et 26-09-1913 p.2.
 (100) L. M. Bonneff - "L'Ecole Préparatoire au Chômage" Les Hom. du J^E 21-01-1911

pas. Ce sont ceux qui, pour gagner vingt sous, doivent, pendant les heures d'école, aller dans les champs picards ramasser des cailloux. (10)

*Étud de
Cauham
sur, picards
d'après*

Face aux télégraphistes, chasseurs et certaines catégories d'apprentis de bureau, les travailleurs précoces des commerces alimentaires sont, pour les Bonneff, moins démunis que les premiers qui à la sortie de leur apprentissage deviennent de véritables "sans métiers".

Les Bonneff se sont également intéressés à d'autres professions pour lesquelles le problème de l'insalubrité et du danger de l'exercice du métier sont tels que le problème de l'apprentissage est relégué au second plan.

c) Les Métiers Insalubres et (ou) Dangereux.

Dans certains métiers, une main-d'oeuvre infantine tend à remplacer la main d'oeuvre adulte. C'est surtout le cas des métiers insalubres et mutilants exercés notamment en usine et de ceux rendus dangereux par des conditions de travail difficiles, imposées sans contestation aux enfants qui constituent une main-d'oeuvre docile et bon marché.

Pendant les fortes chaleurs, les chaufferies de remorqueurs sont désertées par les hommes qui sont remplacés par des enfants assommés par la chaleur et assourdis par le bruit. (102)

Sur les doris de Terre-Neuve, les enfants, qui servent de boucs

(10) L. M. Bonneff - "Ceux qui vont à Cailleux" Huma. 30-06-1914 p.1 (patois picard = ramasser les cailloux).

(102) L. M. Bonneff - "Où les hommes défont, on emploie des enfants Huma. 23-05-1914 p. 1.

émisaires aux colères des pêcheurs surmenés, sont battus et malmenés. C'est pourquoi les Bonneff dénoncent l'intention du ministre de la marine qui veut abaisser d'un an l'âge minimum des mousses en la fixant à seize ans, alors que les spécialistes sont d'avis d'interdire l'embarquement avant l'âge de dix-huit ans (103).Egalement, dans les ateliers et usines insalubres, la tendance est de remplacer la main-d'oeuvre adulte par une main-d'oeuvre enfantine. Ainsi, les Bonneff dénoncent, dans une usine de Montreuil de fabrication d'ardoises (104), la présence d'enfants de treize à seize ans employés à des travaux déclarés insalubres et interdits aux travailleurs âgés de moins de dix-huit ans du fait du maniement de produits chimiques et toxiques comme la colle de peau et le noir de fumée.

De même, ils dénoncent dans des usines de caoutchouc, la présence de fillettes de neuf à onze ans occupées toute la journée à assembler les deux parties constituant les ballons, travail également interdit (105).

Dans les boyauderies d'Aubervilliers, des fillettes occupées au nettoyage des déchets d'animaux, ont les mains plongées toute la journée dans une eau chargée de potasse. "La caustique ronge leurs doigts, qui se couvrent de plaies".(106). Elles ne peuvent plus fermer leurs mains"

De la même façon, les Bonneff déplorent la présence de nombreux enfants en sous âge dans les industries et scieries mécaniques. Assistant du scieur, l'enfant appelé "tireur", attire à lui des pièces sciées et est la principale victime des accidents qui

- (103) L. M. Bonneff - "Pour les Mousses de Terre-Neuve" Huma. 17 et 22-04-1912 p. 2.
 (104) L. M. Bonneff - "Histoire d'une petite ardoise" Huma. 16-03-1910 p.2.
 (105) L. M. Bonneff - "Des Ballons Pour les Petits Enfants" Huma. 25-12-1911 p. 2.
 (106) L. M. Bonneff - "Le Travail Horrible" Huma. 04-12-1910 p. 2.

atteignent quatre-vingt-dix pour cent des travailleurs de la corporation. "Chaque semaine, si ce n'est chaque jour, des doigts, des bras sont pris dans les courroies de transmission. (108).

Les Bonneff ne se contentent pas de formuler des critiques à l'encontre de l'apprentissage, mais ils proposent des solutions pour remédier à cette situation désastreuse. Pour eux, le meilleur moyen est de fixer des limites aux entrepreneurs... et de faire respecter celles qui existent. C'est dans cet esprit que nos enquêteurs, qui publient le décret (7 mars 1908) fixant le maximum des charges susceptibles d'être imposées aux apprentis, souhaitent que chaque citoyen fasse appel à un agent de police quand il voit un apprenti dont la charge de travail paraît supérieure à celle fixée par la loi. Les Bonneff invitent les parents à faire respecter par les maîtres la loi du 4 mars 1851, statuant sur les devoirs des maîtres et apprentis (109), imposant quelques contraintes aux employeurs.

Les Bonneff soutiennent toutes mesures visant à résorber la crise de l'apprentissage et, notamment, celles proposées par le ministre du commerce M. Cou_yba, qui souhaitait créer un conseil de l'enseignement technique et délivrer aux apprentis un certificat de capacité professionnelle (110).

D'autre part, les Bonneff qui adhéraient moralement au projet de réforme de la Fédération Nationale du Bâtiment, nous font part de leurs idées avancées. Celles-citendaient à réorganiser l'apprentissage en tenant compte des capacités individuelles des

(108) L. M. Bonneff - "Dans les Fabriques d'Estropiés" Huma. 27-09-1910 p. 1.

(109) L. M. Bonneff - "Il faut protéger les apprentis" op. cité.

(110) L. M. Bonneff - "Pour les enfants qui travaillent" op. cité.

écoliers et en organisant des classes de préapprentissage où la journée des candidats serait divisée en deux moitiés , une moitié théorique et une moitié pratique. (111).

Tous les articles écrits par les Bonneff ont eu pour but d'amener l'opinion et les pouvoirs publics à prendre position en faveur de l'enfance.

L'originalité des Bonneff est d'avoir montré, par la description concrète des travaux d'enfants et par la mise en exergue d'abus quotidiens, que, sous le couvert d'un soi-disant apprentissage, on exploite honteusement les enfants.

Ce phénomène existe, de façon plus aiguë encore, dans l'industrie verrière. Nous pouvons maintenant nous pencher sur le travail des enfants dans l'industrie du verre, ce qui fait l'objet de longues enquêtes de la part des Bonneff.